

Date : 06/09/2017

affaire suivie par :
Christelle BROU

Service des ressources humaines
t. 01 39 07 40 82
rh@versailles.archi.fr

**RECRUTEMENT
d'UN.E ENSEIGNANT.E ASSOCIE.E**

pour l'année 2017-2018

à l'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE

d'ARCHITECTURE de VERSAILLES

***Tous les postes du Ministère de la culture et de la communication et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.se handicapé.e***

POSTE A POURVOIR	: 1 poste de maître-assistant associé [MAAS] (enseignant.e non titulaire)
GROUPE DE DISCIPLINES	: HCA (Histoire et culture de l'architecture)
DISCIPLINE	: Histoire des Cultures, des Arts et des Techniques (HCAT)
DURÉE DU CONTRAT	: onze mois (du 1 ^{er} octobre 2017 au 31 août 2018)
NOMBRE D'HEURES	: 160 h sur l'année 2017-2018 (mi-temps)

I / ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE, DE SON IDENTITÉ PÉDAGOGIQUE ET DE SES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT :

La dynamique de l'ENSA-V, sa taille, ses réseaux, son fort ancrage international, la désignent parmi les grandes écoles nationales supérieures d'architecture françaises.

Parmi les champs privilégiés d'investigation de l'école, on citera les modes et méthodes de fabrication du projet d'architecture, la culture constructive et les phénomènes de métropolisation au XXI^{ème} siècle.

L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles favorise les innovations pédagogiques et le croisement fertile de disciplines autour du projet architectural et urbain. Veillant à bien lier formation supérieure et recherche dans une dynamique d'innovation, elle développe également les pratiques opérationnelles favorisant la mise en situation des étudiants, des enseignants et des chercheurs.

L'école est membre fondateur de la Comue Paris-Seine au sein de laquelle elle forme l'Institut de la création avec l'École nationale supérieure de paysage de Versailles et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy.

Les évaluations très positives de l'AERES (A+) suivies de l'accréditation par l'HCERES lui permettent de délivrer le Diplôme d'État d'Architecte (DEA) ainsi que des masters spécialisés co-habilités avec l'université ainsi que l'habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP).

L'énsa-V prépare également au doctorat en architecture délivré par la Comue Paris-Saclay, via son laboratoire de recherche le Léav où la recherche se structure autour de quatre grands axes thématiques (Énergie-climat- environnement - Métropolisation et développement territorial - Patrimoines et territoires - Les espaces et leur sens)

L'école prépare également au concours AUE (Architectes Urbanistes de l'État).

Enfin, l'énsa-V se distingue aussi par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui est l'occasion chaque année de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux et de débattre dans le cadre de « Débats/ Manèges ».

PLACE ET POIDS DE LA DISCIPLINE DANS L'ÉCOLE, MODALITÉS D'ENSEIGNEMENT ET SITUATION DE L'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DE CETTE DISCIPLINE DANS L'ÉCOLE :

Nombre d'enseignants dans la discipline : 5 titulaires et 1 associé à mi-temps.

II / MISSIONS PRÉVUES POUR L'ENSEIGNANT

CHARGES PÉDAGOGIQUES :

Le poste à pourvoir pour le **1^{er} octobre 2017** correspond à un **mi-temps** soit **160h** d'enseignement (équivalent TD) sur l'année, soit environ 5h hebdomadaires, non comprises les autres obligations telles que le contrôle des connaissances, le suivi des stages, la coordination pédagogique, la participation aux instances de l'école.

DESCRIPTION DU POSTE :

Profil du candidat.e

Titulaire d'un doctorat d'État ou à défaut, titres, qualifications ou travaux admis en équivalence.
Expérience souhaitée dans l'enseignement et la recherche

Objectifs et spécificités de la charge pédagogique : Interventions requises

1) cours magistraux propédeutiques en HCA (1 ère et 2 ème année Licence) entre octobre 2017 et janvier 2018. Ces cours sont accompagnés de TD auxquels participe l'enseignant.e assisté.e par 4 ou 5 enseignants dont il/elle doit organiser la charge de travail. En 1 ère année le cours s'attache à poser les jalons d'une lecture chronologique de l'architecture. En deuxième année le cours est structuré autour de thèmes qui peuvent enjamber les périodes. L'approche privilégiée est celle d'un enseignement.e qui apprend aux étudiants « à voir » les dispositifs architecturaux, urbains et paysagers. Ces deux cours traversent les échelles (les cours se dérouleront les mardis matin et jeudi après-midi).

2) Le C45 « histoire de la spatialité » est un cours à option devant un public plus restreint. Il se présente davantage sous la forme d'un séminaire comprenant des lectures et commentaires de textes de théorie de l'architecture et de la perception. Ce cours est ancré dans la modernité qui commence au XVIII è siècle et se termine par des lectures critiques.

3) Au second semestre, le mémoire portera sur l'analyse des intérieurs (maisons et expositions) à travers la lecture qu'en donne la revue « Aujourd'hui : art et architecture ». Cela fera le lien avec la recherche portée par le LéaV.

4) L'enseignant.e pourra participer également au séminaire de doctorat sous la forme de présentations ponctuelles et prendre part, si nécessaire, au Master Carrière de la recherche en architecture et ses territoires dans lequel interviennent Catherine Bruant, Annalisa Viati, Nathalie Simonnot et Christel Palant-Frapier.

III / TITRES, DIPLOMES, EXPÉRIENCES ET COMPÉTENCES REQUIS AU REGARD DU POSTE

- avoir un **emploi principal (obligatoire)**
- être titulaire d'un **doctorat (obligatoire)**
- justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée minimum de 7 ans (**obligatoire**).

IV / NATURE ET DURÉE DU CONTRAT

- contrat à durée déterminée de onze mois (160h) sur l'année 2017-2018.

Attention : le cumul d'un emploi de maître-assistant associé avec celui d'un emploi d'enseignant contractuel à l'ENSA-V n'est pas autorisé. Les enseignants.es recrutés.ées, déjà titulaires, se verront pratiquer un abattement de 60 % sur leur rémunération d'enseignant associé.

V / DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier devra comporter les éléments suivants :

- un CV faisant ressortir les expériences professionnelles, les références (diplômes, publications, enseignement, réalisations) **ainsi que la situation professionnelle actuelle** du/de la candidat.e
- une lettre de motivation
- un dossier pédagogique mettant en évidence les approches théoriques et pratiques proposées faisant apparaître les précédentes expériences pédagogiques du/de la candidat.e ainsi que ses propositions au regard de l'enseignement à prodiguer
- des publications éventuelles.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et de la Communication et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

VI / DÉPOT DES CANDIDATURES

La **date limite de réception** (et non d'envoi) des candidatures adressées à l'attention de Jean-Christophe Quinton, Directeur de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, domiciliée 5 avenue de Sceaux - BP 20674 - 78006 Versailles cedex, est fixée au **lundi 18 septembre 2017**.

Les candidats.es devront **mentionner** sur leur dossier : **candidature pour le poste de MAAS HCA**

Ils/Elles pourront faire parvenir leur dossier soit par voie postale, soit en le déposant en mains propres au bureau des ressources humaines (2^{ème} étage) du 6 au 18 septembre 2017 jusqu'à 17 heures.

Aucune candidature électronique ou faxée ne sera acceptée.

Pour information, les candidats.es sélectionnés.es sur dossier seront convoqués.es par courriel ou par téléphone pour un entretien **entre le lundi 25 septembre et le mercredi 27 septembre 2017**.

VII / MODALITES DE RECRUTEMENT

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.